

## **LES TIMBRÉS DE L'ORTHOGRAPHE 2015/2016** **RÈGLEMENT CATÉGORIE « RESTE DU MONDE »**

Les Éditions de l'Opportun Sarl, dont le siège social est situé 43 avenue du 11 novembre à La Varenne Saint-Hilaire (94210), organisent en partenariat avec la Fondation Alliance française le concours des *Timbrés de l'orthographe*. Les *Timbrés de l'orthographe* veulent, par le jeu, promouvoir le bon usage de la langue française auprès du grand public, et permettre à chacun de tester ses connaissances.

### **LES CANDIDATS**

Sont concernés les candidats, présentés par les Alliances françaises (y compris les entités situées en France), ayant 8 ans et plus.

Les concurrents sont répartis en trois catégories :

**Cadets** : concurrents nés entre 2003 et 2007.

**Juniors** : concurrents nés entre 1998 et 2002.

**Adultes** : concurrents nés en/ou avant 1997.

### **LES ÉPREUVES**

La participation est gratuite.

Les épreuves de présélection se dérouleront le samedi 19 mars 2016. Elles comporteront une série de 30 questions posées sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM), mais aussi une dictée. Pour cette deuxième épreuve, le candidat aura le choix d'opter pour la dictée de niveau « confirmé » rédigée par Luc Ferry, parrain de l'opération, ou la dictée de niveau « débutant », un texte plus accessible et plus court.

Selon la catégorie d'âge (cadets, juniors, adultes) dans laquelle il est inscrit, le candidat répondra à 10 (catégorie des cadets), 20 (catégorie des juniors) ou 30 questions (catégorie des adultes). Le candidat ayant opté pour la dictée de niveau « débutant », devra rédiger l'intégralité du texte quelle que soit sa catégorie d'âge. Dans le cas où il opterait pour la dictée de niveau « confirmé », il rédigera tout ou partie de la dictée, en fonction de sa catégorie.

Le classement des concurrents sera effectué en fonction du nombre total d'erreurs qu'ils auront commises (QCM + dictée), les concurrents ayant fait le moins d'erreurs étant, bien sûr, les mieux classés.

Aucun résultat ne pourra être communiqué après la tenue des épreuves, seules les bonnes réponses au QCM et le texte de la dictée seront diffusés à l'ensemble des candidats. Seuls les résultats des meilleurs candidats de chaque Alliance inscrite seront communiqués à l'Alliance française de leur inscription, par courriel, au plus tard 45 jours après la tenue de l'épreuve. Le jury se réserve le droit d'envoyer une épreuve complémentaire aux concurrents en cas d'ex æquo. Cette épreuve complémentaire sera uniquement constituée

de QCM supplémentaires.

La durée totale des épreuves n'excèdera pas 1h30. Les candidats soumis à la dictée de niveau « débutant » démarreront avec cette 1<sup>ère</sup> épreuve. Une personne de l'Alliance française sera chargée d'effectuer une première lecture normale, puis de dicter le texte avant de procéder à une relecture.

Les candidats inscrits au niveau « débutant » seront rejoints par les candidats inscrits à la dictée de niveau « confirmé ». Une vidéo sera alors diffusée aux candidats comportant notamment les 30 questions de l'épreuve (environ 30 minutes) suivies de la dictée de niveau « confirmé » qui sera lue deux fois par le parrain (environ 15 minutes). Entre les deux lectures du parrain, une personne de l'Alliance française sera en charge de dicter le texte (environ quinze minutes). À l'issue de la 3<sup>ème</sup> lecture, un chronomètre de 5 minutes se déclenchera pour permettre aux candidats de se relire avant le ramassage des copies. Après le QCM, seuls les candidats inscrits au niveau « confirmé » resteront dans la salle pour la poursuite des épreuves.

Enfin, seul un candidat de la catégorie « adulte » ayant fait la dictée de niveau « confirmé » est éligible à une qualification à la grande finale du samedi 11 juin 2016. Cette catégorie sera dotée de 5 lots surprise (un prix par continent et un prix pour une Alliance de France).

Attention, un ancien finaliste, pourra participer au Concours, mais ne pourra pas bénéficier du même prix que celui qu'il a déjà obtenu lors des précédentes éditions.

Chaque Alliance française se réserve le droit de doter, selon ses possibilités, les meilleurs de ses candidats (toutes catégories confondues) inscrits au concours.

La grande finale se déroulera le samedi 11 juin 2016, pour l'ensemble des concurrents sélectionnés, au théâtre de l'Alliance française, à Paris. Lors de la grande finale, comme pour les présélections du 19 mars 2016, les épreuves comporteront un QCM de 30 questions et une dictée rédigée par le parrain de l'opération. Le classement tiendra compte du nombre d'erreurs commises, tant aux QCM qu'à la dictée. En cas d'éventuels ex æquo, le jury tiendra alors compte des résultats obtenus lors des épreuves du 19 mars 2016 pour les départager. Dans le cas où les candidats ne pourraient encore être départagés, le jury pourra proposer, le jour de la grande finale, une épreuve complémentaire uniquement constituée de QCM.

Le meilleur candidat de la catégorie « Reste du monde » se verra remettre le « **Prix spécial Alliance française** ».

### **LE JURY**

Le jury des *Timbrés de l'orthographe*, présidé par le parrain de l'opération, Luc Ferry, est composé notamment de Stéphane Chabenat (gérant des Éditions de l'Opportun), de Carole Solet et d'Aurélie Giraudet (Groupe La Poste), de Bénédicte Gaillard et de Camille Martinez (linguistes) et de Servanne Morin (chef de projet). Il est précisé que la composition du jury pourra évoluer tout au long du concours. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury est seul habilité à définir le contenu de chacune des épreuves. Le déroulement des différentes épreuves se fera également sous son autorité. Seul le jury pourra définir la liste des concurrents qualifiés pour chacune des épreuves (y compris la grande finale) et trancher,

éventuellement, tout cas litigieux. Le jury est seul habilité à prendre, en toutes circonstances, toute décision de suppression, modification ou maintien d'une épreuve des *Timbrés de l'orthographe*, d'exclusion ou de rattrapage d'un concurrent.

Pour l'orthographe, n'est considérée comme exacte que la graphie des mots telle qu'elle apparaît en entrée principale dans *Le Petit Larousse illustré de la langue française 2016*, dans sa dernière édition parue en date du 28 mai 2015 et dans *Le Petit Robert de la langue française 2016*, dans sa dernière édition en date du 21 mai 2015. À l'occasion des épreuves du 19 mars 2016 et du 11 juin 2016 qui comportent toutes les deux une dictée, il sera fait une stricte application, par les organisateurs et les animateurs, des règles de prononciation indiquées dans l'ouvrage de référence.

Le contenu de toute épreuve se déroulant par correspondance ou à distance ne pourra en aucun cas être modifié par les organisateurs dès lors qu'il aura été expédié ou mis à la disposition des candidats.

La correction des épreuves du 19 mars 2016 se fera sous le contrôle du jury national. Aucun résultat ne pourra être communiqué lors de la tenue des épreuves, seules les bonnes réponses seront diffusées à l'ensemble des candidats au plus tard 31 jours après.

Il est précisé que les copies corrigées ne pourront en aucun cas être communiquées aux concurrents.

Pour les épreuves, chaque concurrent doit se munir de sa convocation et d'une pièce d'identité. Aucun autre document ni aucun appareil ne seront autorisés dans la salle durant les épreuves. Toute tentative de fraude ou de tricherie entraînera l'élimination immédiate et définitive du ou des fautifs.

Au-delà d'un délai de dix jours ouvrés après la publication des corrigés de chaque épreuve sur le site Internet [www.timbresdelorthographe.fr](http://www.timbresdelorthographe.fr), il ne sera plus admis aucune contestation ni réclamation.

En participant au concours des *Timbrés de l'orthographe*, les concurrents autorisent la publication et l'utilisation de leur nom, adresse et image, et renoncent expressément à tous droits et indemnités à ce titre. Pour les candidats mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire.

En cas de modification, suspension ou interruption des *Timbrés de l'orthographe* pour quelque cause que ce soit, la responsabilité des organisateurs, comme celle des membres du jury, ne saurait être engagée. Cette responsabilité ne pourra pas davantage être retenue en cas de retard ou de perte lors de l'acheminement du courrier, soit du fait d'un concurrent (erreur d'adresse, d'affranchissement, de mode de transport, etc.), soit du fait des administrations postales.

### **LES MODALITES D'INSCRIPTION**

Les inscriptions à la catégorie « Reste du monde » seront enregistrées auprès de l'Alliance

française concernée.

La participation au concours des *Timbrés de l'orthographe* oblige tout candidat à se soumettre au présent règlement, au règlement national qui reste le document de référence, et aux décisions du jury.

Rédigé à Paris, le 8 octobre 2015.

Le règlement du concours des *Timbrés de l'orthographe* est déposé en l'Étude de la SCP Yannick POULAIN - Michaëla VIGNERAS - Huissiers de Justice Associés - Ziap de CHATEAUROUX-DEOLS - Rue Georges Clemenceau - Bâtiment 620 - Porte D - 36130 DEOLS - Tél. : 02 54 35 75 89 ; Fax : 02 54 35 75 96 ; courriel : [scp.poulain.vigneras@orange.fr](mailto:scp.poulain.vigneras@orange.fr)

Une copie de la présente sera remise à chaque Alliance française inscrite et le règlement national pourra être consulté auprès de l'Alliance organisatrice.

Une copie peut en être adressée sur toute demande par courriel, fax ou courrier.

